

20 mai 2021

Le cannabis thérapeutique

Renaud COLSON

Maître de conférences en droit à l'Université
de Nantes

Si le cannabis et sa résine (haschich) restent interdits, certains principes actifs de la plante sont cependant autorisés. C'est le cas du cannabidiol (CBD), si il est extrait de plants à la teneur en faible THC. C'est pourquoi ces produits prolifèrent sur le marché français depuis plusieurs mois : gélules, tisanes, liquide pour cigarette électronique, baumes cosmétiques, sucreries... Selon plusieurs études, le cannabidiol, aux effets calmants, serait efficace pour soulager diverses pathologies, dont la sclérose en plaques.